

DEPARTEMENT DE SEINE MARITIME
CANTON DE BARENTIN
COMMUNE D'EPINAY SUR DUCLAIR
230, rue de la Mairie
76480

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 29 NOVEMBRE 2019

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Épinay sur Duclair, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Crochemore, Maire.

Présents : Mesdames C. Thibaudeau – E. Tesson – A. Fromentin – N. Bourbon
Messieurs J.J Crochemore – G. Amouret – R. Le Goavec –
J. Georgelin – G. Gouesmel – S. Lemaire – Ph. Ponty

Excusés : Madame I. Monteiro – Monsieur V. Lemoine

Secrétaire : Monsieur J. Georgelin

L'ordre du jour était le suivant :

- Lecture et approbation du compte-rendu de la précédente réunion ;
- Devis Société Romeu Constructions / Travaux de mise aux normes PMR/ Ecole ;
- Devis Société Romeu Constructions / Préconisations pour la mise aux normes PMR / Salle communale + parking ;
- Devis MTO / Chaudière murale / Salle des associations ;
- Acquisition de tables / Salle communale ;
- Devis GDS Services / Achat de produits rodenticides ;
- Projet de convention avec la ville du Trait / Relais d'Assistants Maternels (R.A.M.) ;
- Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC) / Métropole-Rouen-Normandie ;
- Approbation et autorisation de signature de la Convention Intercommunale d'Attributions des logements sociaux / Métropole-Rouen-Normandie ;
- Questions diverses.

La séance est ouverte à vingt heures quarante par Monsieur Jean-Jacques Crochemore, Maire.

La lecture du compte-rendu de la précédente réunion n'appelant pas de remarque, il est approuvé à l'unanimité.

Devis Société Romeu Constructions / Travaux de mise aux normes PMR/ Ecole

Monsieur le Maire présente le devis de la Société Romeu Constructions, relatif aux travaux de mise aux normes PMR de l'école.

Ce devis comporte les travaux suivants :

- Le remplacement de la porte d'entrée : 4 663.00 € HT ;
- La création d'une rampe d'accès pour accéder au dortoir : 4 240.00 € HT ;
- La pose de signalisation sur les portes vitrées : 215.00 € HT ;
- La pose de poignées en U dans les sanitaires : 170.00 € HT.

Soit un montant total HT de 9 288.00 €

Dans son rapport, Bureau Véritas avait préconisé le changement de la cuvette des toilettes handicapés, ce qui n'a pas été pris en compte par la Société Romeu Constructions. Un devis complémentaire sera demandé.

La Société Romeu Constructions sera recontactée pour préciser si la porte d'entrée proposée serait en pvc ou en aluminium.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un autre devis a été sollicité pour l'ensemble des mesures validées par la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité.

Devis Société Romeu Constructions / Préconisations pour la mise aux normes PMR / Salle communale + parking

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de préparer le dossier à soumettre à la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité pour la mise aux normes PMR de la salle communale.

Un diagnostic a été établi par l'Apave qui relève notamment un problème de pente sur le parking de la salle.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Société Romeu Constructions a été sollicitée pour un conseil concernant les corrections possibles à apporter à la pente, afin de la rendre accessible aux personnes à mobilité réduite.

Ils proposent la reprise partielle du parking afin de créer une pente inférieure à 5 % pour un montant HT de 8 232.00 €.

La commission travaux étudiera cette proposition de façon plus approfondie avant de finaliser le dossier.

Devis MTO / Chaudière murale / Salle des associations

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la chaudière de la salle des associations a connu plusieurs dysfonctionnements ces derniers temps. Un devis de remplacement a été demandé à la Société MTO qui est notre prestataire actuel.

Le devis proposé s'élève à 2 658.05 € HT pour une chaudière de marque ELM Leblanc à haut rendement et de classe énergétique A.

Après délibération, le Conseil Municipal sollicite l'installation d'un thermostat connecté à titre gracieux.
La Société MTO sera sollicitée en ce sens.

Acquisition de tables / Salle communale

Monsieur le Maire présente deux devis pour l'acquisition de nouvelles tables à la salle communale.

Le premier devis est établi par l'UGAP et propose des tables en apparence identiques à celles actuellement disponibles à la salle, pour un prix unitaire de 77.20 € HT.

Il semble cependant que ces tables soient beaucoup plus lourdes ce qui pose un problème de manipulation pour le personnel communal.

L'autre devis est proposé par la Société Burodoc qui nous avait fourni les tables que nous souhaitons remplacer aujourd'hui. Celles-ci sont beaucoup plus légères mais probablement aussi moins résistantes ; le prix unitaire est de 62.00 € HT.

Après réflexion, il est suggéré de commander une table proposée chez UGAP afin de se rendre mieux compte de sa qualité et de son poids, ce qu'accepte le Conseil Municipal à l'unanimité.

Devis GDS Services / Achat de produits rodenticides

Monsieur le Maire rappelle que de nombreux administrés sont concernés par la présence de rats.

Une commande de produits rodenticides va être passée auprès de GDS Services. Ces produits présentés sous forme de sachets seront distribués à la mairie, une fois par an, aux administrés qui en feront la demande.

L'information sera diffusée par le biais du bulletin à paraître fin décembre et sur le site internet de la Commune.

Projet de convention avec la ville du Trait / Relais d'Assistants Maternels (R.A.M)

Madame Catherine Thibaudeau expose aux membres du Conseil Municipal que la Ville du Trait souhaite mettre en place un Relais d'Assistants Maternels (RAM) sur son territoire et y associer plusieurs communes voisines faisant parties du secteur de la PMI du Trait : Epinay sur Duclair, Saint Paër, Sainte Marguerite sur Duclair, Yainville, Jumièges et Mesnil sous Jumièges.

Aucune contribution financière ne sera demandée à ces communes pour leur adhésion au système.

Le RAM est un lieu de rencontres et d'échanges s'adressant aux parents et à leurs enfants ainsi qu'aux assistants maternels.

Le RAM accompagnera les parents pour les démarches suivantes :

- La recherche d'un mode de garde ;
- Les démarches liées à l'embauche d'un assistant maternel ou d'une garde à domicile ;
- Tout au long de la relation contractuelle en tant qu'employeurs.

Le RAM offrira aux enfants :

- Un espace aménagé répondant aux besoins de découverte adapté à leur âge ;
- Des animations d'éveil variées proposées en présence d'un adulte référent ;
- Un lieu qui prépare progressivement à la vie en collectivité.

Le RAM proposera aux assistants maternels :

- Des temps d'échange et de rencontre entre professionnels ;
- Des informations sur l'agrément, le statut, les droits et obligations ;
- Une écoute et un soutien dans l'exercice de la profession.

L'ouverture du RAM est prévue en janvier 2020.

La résidence administrative du RAM sera implantée dans l'ancienne mairie annexe du Trait, située Rue Pasteur, à proximité directe de la bibliothèque, de la PMI, du centre social et de la mairie.

Certaines permanences pourront se dérouler dans d'autres espaces, sous condition de mise à disposition de locaux par les communes partenaires, pour se rapprocher des usagers et favoriser l'accès et l'adhésion à ce service.

Après délibération, le Conseil Municipal salue cette initiative et charge Monsieur le Maire de signer la convention proposée par la Commune du Trait.

Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation de Transferts de Charges (CLETC) / Métropole-Rouen-Normandie

Le dernier rapport de la CLETC a été approuvé lors de la séance du 24 septembre dernier.

Il est également nécessaire d'obtenir l'approbation des soixante et onze communes de la Métropole pour que ces transferts soient définitivement validés.

Les transferts de charges à valider sont les suivants :

1) Ecole Supérieure d'Art et de Design (Esadhar)

Le dernier transfert de charges relatifs à cette école a été approuvé en décembre 2018.

Néanmoins, ce transfert de charges n'a pas inclus les prestations d'espaces verts pour l'Esadhar.

Il est donc nécessaire de rectifier cet oubli en intégrant la valorisation de la prestation d'espaces verts en régie pour un montant de 4 630.00 €.

2) Extension et renforcement des réseaux électriques

La Métropole possède la compétence relative aux extensions de réseaux électriques depuis le 1^{er} juillet 2016.

La Métropole souhaitait identifier les dépenses avancées par certaines communes en matière d'extensions de réseaux électriques.

Cette opération a mis en évidence la difficulté à identifier de manière fiable et comparable ces dépenses.

Ainsi et compte tenu de la baisse des coûts obtenus auprès d'Enedis depuis que la Métropole instruit les dossiers d'extensions, il est proposé d'effectuer

un transfert de charges égal à zéro et donc sans impact financier pour les communes.

3) Ajustement du transfert voirie de la Commune de Mesnil sous Jumièges

Lors du travail de recensement des charges, effectué à l'occasion du transfert de la compétence voirie à la Métropole, la Commune de Mesnil sous Jumièges a déclaré à tort, les travaux de fauchage des accotements qui restent de la compétence des communes.

Il convient donc de soustraire aux charges transférées à la Métropole, le montant du fauchage, faisant passer la charge transférée en fonctionnement de 14 195 € à 7 515 €.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, les transferts de charges proposés par la CLETC.

Approbation et autorisation de signature de la Convention Intercommunale d'Attributions des logements sociaux / Métropole-Rouen-Normandie

Pour mener sa politique de l'habitat, la Métropole s'appuyait depuis décembre 2016 sur sa convention intercommunale d'équilibre territorial rendue obligatoire par la loi ALUR.

Cette convention définissait trois grandes orientations :

- Réduire les écarts de peuplement à l'échelle métropolitaine et répondre aux besoins des usagers ;
- Favoriser le logement et l'accompagnement social des publics prioritaires et des ménages concernés par des démolitions en tenant compte des objectifs de rééquilibrage ;
- Renforcer la coopération entre les partenaires pour mettre la convention en application.

En novembre 2018 a été votée la loi ELAN qui vise à renforcer les obligations en matière d'attributions des logements sociaux afin de déconcentrer les précarités et de favoriser l'accès à tous, à l'ensemble du territoire.

La loi ELAN oblige les EPCI à transformer leur Convention Intercommunale d'Equilibre Territorial en Convention Intercommunale d'Attributions.

Cette dernière est conclue entre l'Etat, les Communes réservataires de logements sociaux, le Département et les bailleurs sociaux.

Les orientations de la Convention Intercommunale d'Equilibre Territorial sont confirmées et renforcées.

Les objectifs de la Convention Intercommunale d'Attributions sont les suivants :

- Au moins 25 % des attributions de logements sociaux situés en dehors des quartiers prioritaires de la ville sont consacrées aux ménages dont les ressources n'excèdent pas 7 698 € par an et aux ménages relogés

dans le cadre d'opérations de démolitions, du nouveau programme national de renouvellement urbain.

- Obligation pour chaque réservataire de logements sociaux (Communes et bailleurs sociaux) de consacrer au moins 25 % de leurs attributions aux ménages reconnus prioritaires par la Commission du droit au logement opposable.

Ces objectifs d'attribution des logements sociaux tiennent compte de la demande des ménages et de la fragilité de l'occupation du parc social constatées sur le territoire de la Métropole.

Après présentation de ces éléments, le Conseil Municipal approuve la Convention Intercommunale d'Attributions des logements sociaux avec neuf voix pour et deux abstentions (Madame C. Thibaudeau et Monsieur G. Amouret) et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Questions diverses

Fibre optique : Une réunion publique sera organisée à la salle communale, au cours du premier trimestre 2020 afin d'apporter à la population, les informations nécessaires sur les modalités de déploiement de la fibre optique sur notre commune.

Restauration scolaire : Monsieur G. Gouesmel, Conseiller Municipal, sollicite un rendez-vous avec la diététicienne de notre fournisseur de repas scolaires afin d'évoquer avec elle, la qualité des repas servis aux élèves de l'école. Madame C. Thibaudeau contactera la société Convivio pour demander ce rendez-vous mais demande que seuls les délégués de parents d'élèves soient présents durant cette entrevue.

La cérémonie des vœux à la population se déroulera le dimanche 05 janvier 2020 à 11 H 00 à la salle communale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 50.